

**Aristide YEMMAFOUO**

L'arbre dans les agrosystèmes bamiléké (Ouest Cameroun) : vers un retour à une solution traditionnelle aux problèmes environnementaux locaux.

---

**Avertissement**

Les articles figurant sur ce site peuvent être consultés et reproduits sur un support papier ou numérique, sous réserve d'en faire un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique, et à l'exclusion de toute exploitation commerciale. La reproduction devra mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur au Burkina Faso

---

**Référence électronique**

**Aristide YEMMAFOUO, « L'arbre dans les agrosystèmes bamiléké (Ouest Cameroun) : vers un retour à une solution traditionnelle aux problèmes environnementaux locaux »**

in RGO [en ligne] n°00-2012, mis en ligne le 2012. <http://rgo-geocifid.org>

La pagination de l'édition électronique ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Editeur : Centre de Formation et d'Investigations géographiques pour le Développement (Géo-CFID), Université de Ouagadougou.



# **L'ARBRE DANS LES AGROSYSTEMES BAMILEKE (OUEST CAMEROUN) : VERS UN RETOUR A UNE SOLUTION TRADITIONNELLE AUX PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX LOCAUX**

Aristide YEMMAFOUO  
Département de Géographie,  
Université de Dschang, Cameroun  
[ayemmafou@yahoo.fr](mailto:ayemmafou@yahoo.fr)

## **Résumé**

Cet article revisite le rôle de l'arbre dans la préservation de l'environnement et la sécurisation foncière dans les agrosystèmes de l'Ouest Cameroun, après près de trois décennies de redéploiement agricole post-crise du café. Alors que l'agriculture marchande, notamment le vivrier marchand et le maraîchage ont largement fait reculer l'arbre au sein des champs, il ne reste plus que les limites de propriété qui portent davantage d'arbres. A l'heure où l'on recherche des systèmes productifs innovants, performants et durables pour faire face aux défis environnementaux, il devient indispensable d'encadrer cette pratique résiduelle qui apparaît comme le socle d'une adhésion de tous les paysans à une stratégie d'intensification de l'arbre dans les champs. En effet, face au morcellement intense des parcelles et aux récurrents conflits fonciers, l'arbre, mieux que l'immatriculation par le titre foncier, est socialement plus sécurisant. Au-delà du souci de sécurité foncière, les services écosystémiques des haies vives en font l'un des moyens efficaces pour maintenir durablement et sans contraintes majeures l'arbre dans les campagnes de l'Ouest Cameroun, au moment où l'on constate des signes de fatigue dans l'intense redéploiement agricole post-crise du café.

## **Abstract**

This paper has a main objective to revisit the role of the tree in environmental protection and land security in west Cameroon's agrosystem after three decades of agricultural development post-coffee crisis. Considering that commercial agriculture in general and food crop and market gardening in particular dominates the farm holdings at the detriment of the trees, it is common to find many trees only at the limits of the farms. At the time when innovative, performing and sustainable production systems are need to cope to environmental challenges; it is therefore indispensable to valorize this residual practice which seems to be adopted by almost all the farmers as strategy of tree intensification. Although, face with challenges of intense land partition and recurrent land conflicts, the tree, socially speaking is better use to secure land than registration through land title. In addition to the preoccupation of land security, the ecosystem services of the vegetal hedges constitute one of the effective means to maintain sustainably the tree in the countryside of west Cameroon at the time we observe some signs of decline in the agricultural mutation after the post-coffee crisis.

## INTRODUCTION

L'Ouest Cameroun est une région montagneuse classée parmi les plus densément peuplée. En 2005, il comptait de 1 720 047 hbt, concentrés sur seulement 3% de la superficie continentale du pays (466 050 km<sup>2</sup>). C'est une population dont on a longtemps vanté le dynamisme dans la maîtrise de la sensibilité du milieu montagnard, mais qui aujourd'hui éprouve de sérieuses difficultés à se maintenir en équilibre pour continuer à jouer le rôle de « *grenier alimentaire du Cameroun* » que la littérature nationale lui a consacré. C'est aussi deux peuples individualisés sur des bases géomorphologique et ethnoculturelle : les Bamoun déployés sur le plateau éponyme situé entre 900 et 1 200 m et les Bamiléké implantés sur le leur, hissé à 1 400 - 1 600 m d'altitude (fig. 1). Les disparités dans la distribution spatiale de ces populations soulèvent des contrastes à l'origine de la multiplicité des hypothèses parfois contradictoires sur l'analyse des problèmes qui s'y posent.

Malgré la pression démographique et la forte intégration dans l'économie de marché, les systèmes fonciers coutumiers régissent toujours l'occupation des terres à l'ouest Cameroun. Or ce système, malgré les critiques qu'il subit, véhicule des principes qui participent de la protection de l'environnement, à l'exemple des haies vives qui délimitent les propriétés et qui résistent aux pressions dues à la crise économique depuis le milieu des années 1980. On peut raisonnablement soutenir qu'en association avec le système agraire, cet aspect du système foncier coutumier est le socle d'un retour de l'arbre dans les champs et ce, d'autant plus qu'il suscite l'adhésion de tous. En effet, il se dégage de plus en plus une déception des paysans vis-à-vis du vivrier marchand et du maraîchage tout azimut : ils ont détruit les arbres, réactivé l'érosion, apporté de nouvelles maladies de plantes et plus de conflits qu'avant, perturbé le calendrier agricole, etc., comme l'affirme 68 % des paysans interrogés sur le vieux plateau basaltique du pays bamiléké. Comment la reconsidération du bocage bamiléké dans ce contexte de crise de confiance et d'incertitudes peut permettre un maintien ou un retour de l'arbre dans les champs, en guise de réponse efficace aux problèmes sociaux et environnementaux qui se posent ? Notre objectif est d'identifier et d'analyser le système de reproduction des pratiques sylvicoles traditionnelles qui résistent aux épreuves et permettent le maintien de l'arbre aux champs. Le but étant de mettre en relief les perceptions paysannes de l'arbre qui se renouvellent face aux problèmes socio-environnementaux.

Notre étude tente d'apporter des éléments de réponse à travers une analyse de l'évolution de la perception de l'arbre et du bocage dans les milieux ruraux bamiléké. Elle est fondée sur les premiers résultats d'une étude visant à trouver des solutions concertées et viables aux problèmes environnementaux que connaissent les hautes terres de l'Ouest Cameroun. Trois groupes de discussions (*focus group*) ont été organisés autour de la gestion de ces problèmes dans les villages Bangang, Batcham et Bamougong du piedmont sud des monts Bambouto. Et 115 paysans actifs ont été interrogés sur la connaissance des problèmes environnementaux et des moyens de les résoudre en s'appuyant sur les usages traditionnels de l'arbre. L'observation et la cartographie participative nous ont permis de mettre en évidence le recul relatif et sélectif des arbres dans les champs.

## 1. LA PLACE DE L'ARBRE DANS L'ORGANISATION DE L'ESPACE BAMILEKE

Avant que les agronomes ne démontrent les autres rôles de certains arbres dans les performances des associations culturales, les paysans qui les avaient plantés avaient déjà une idée précise de ce qu'ils leur apportaient. Ainsi, dans le système traditionnel bamiléké, l'arbre revêt une importance primordiale. A la naissance d'un enfant, on plante un arbre, généralement *Ficus spp*, pour marquer la reproductivité du lignage et l'enracinement de l'enfant sur les terres ancestrales. Certains parents, en plus de cet arbre symbolique, plantent quelques grands arbres comme *Dracolna* ou *Eucalyptus* qui serviront de bois d'œuvre à l'enfant au moment où il voudra construire sa maison. C'est aussi à l'âge adolescent que l'enfant est encouragé à planter son arbre à un endroit déterminé, dans une parcelle exploitée par sa mère ; étant entendu que les ménages sont souvent polygames. En effet, l'enfant est tenu de procéder ainsi, car autrement ce serait le conflit. La plantation d'arbre et même de bananier dans un champ, a été toujours vécue comme un indicateur d'appropriation. Par ailleurs, les lignages gardent toujours un arbre ou des bosquets sacrés aux pieds desquels ils pratiquent régulièrement des rites traditionnels. Comme on peut le constater, les représentations de l'arbre sont étroitement liées aux cultures bamiléké et on s'aperçoit qu'à l'origine, la densification des arbres est fortement corrélée à la densité de l'habitat comme l'a si bien démontré Dongmo (1981) en termes d'enracinement dans le territoire et marquage foncier. Sauf qu'au-delà d'un certain seuil de densité, l'arbre se maintient difficilement. C'est le cas actuellement où l'on constate qu'après plus de trois décennies de reconversion post-crise caféière, la couverture arborée s'est fortement dégradée, exposant du même coup les populations à de nouveaux problèmes environnementaux comme les inondations en saison de pluie, l'assèchement des bassins versants en saison sèche et l'émergence de nouvelles maladies des plantes (Yemmafouo, 2008, 2010).

L'espace traditionnel bamiléké est organisé en trois terroirs complémentaires garantissant la sécurité alimentaire et l'équilibre des ménages. Du talweg au sommet de l'interfluve, ces terroirs sont :

- la vallée à dominante de raphiales,
- le domaine des cultures vivrières et l'habitat, situé à mi-versant,
- la zone de pâturage au 1/3 supérieur du versant.

Dans cette organisation de l'espace, l'arbre est présent dans tous les terroirs, mais à des densités variables et pour des buts différents. Les pâturages sont plutôt clôturés de haies vives. A mi-versant, c'est le domaine de l'agroforesterie dense, tandis que le tiers inférieur du versant est le domaine humide peuplé de raphiales exclusivement.

Cependant, que reste-il de cette perception de l'arbre face à la pression démographique et à l'ouverture à l'extérieur ? La rareté de la terre a entraîné un bouleversement de la structure de l'occupation de l'espace et un morcellement intense qui a conduit à une substitution des arbres par les arbustes au sein des champs et un démaigrissement des haies vives limitrophes.

## 2. L'ARBRE COMME MARQUEUR FONCIER : LE BOCAGE BAMILEKE ET SON EVOLUTION

L'une des fonctions principales de l'arbre en pays bamiléké est le marquage foncier. C'est sans doute celle qui tient encore et se renouvelle en permanence au gré des morcellements. La fonction de production du bois de chauffage ou du bois d'œuvre n'est que secondaire. Les trois terroirs précédemment cités sont circonscrits par un réseau d'arbres délimitant les concessions ou « *Mba* ». Ce cadastre traditionnel appelé bocage bamiléké, forme un paysage maillé, très réputé pour ses fonctions écologiques et esthétiques : brise-vent, antiérosif, fertilisant, etc. De nos jours, les territoires bocagers partout dans le monde, sont réinventés dans la perspective de lutte biologique contre l'érosion des sols et la conservation de la biodiversité (Roose, 1994 ; Baudry et Jouin, 2003 ; Antoine et Marguerie, 2007). La qualité des arbres est de plus en plus affinée en fonction des spécificités de chaque milieu.

Le bocage n'est plus seulement limité à l'espace traditionnel du café (fig. 1.). Il s'étend aux nouvelles zones de colonisation agraire comme les hautes pentes des montagnes (Bambouto, Oku), les escarpements bordiers (Foréké, Batié) et les terres neuves des plaines avoisinantes (Noun, Galim). Leur occupation est récente et la densité des haies vives expriment davantage l'intensité du marquage foncier par le bocage d'altitude et de bas fond (Fotsing, 1990, 1993, 1994).

*Eucalyptus* est largement déprécié par les spécialistes en agroforesterie, puisqu'il est un facteur d'évaporation intense (Tchawa et Tsayem Demaze, 2002). Loin des effets néfastes sur l'environnement, l'eucalyculture est une importante source de revenu : poteaux électriques, de télécommunications, charpentes de maison, meubles, etc. Dans les zones très densément peuplées du plateau bamiléké, on assiste à une substitution sensible du bocage originel arboré par un bocage plus arbustif, car les morcellements donnant lieu à des lots très étroits ne donnent plus la possibilité de planter de grands arbres. Cependant, les haies délimitant les concessions ou les lignages subsistent. Dans un espace de 146 ha au piémont sud-est du mont Bambouto, un relevé systématique des formes de délimitation des lots a permis de constater (fig. 1) que les bornes et les haies récentes dominent le paysage et symbolisent un morcellement récent et intense qui se fait en addition aux grands arbres en dégression (Yemmafouo, 2000, 2008).

Plus de 100 terrains ont été bornés dans cet espace. L'immatriculation des terrains est héritée de la colonisation et devenue une obligation depuis l'ordonnance n° 74/1 du 6 juillet 1974, fixant le régime foncier. Si juridiquement la borne est inviolable, socialement, aux yeux du paysan, le véritable indicateur d'appropriation de l'espace reste la mise en valeur effective, c'est-à-dire l'implantation des plantes pérennes ou l'utilisation d'un marqueur qui se voit bien, à l'exemple des haies vives. On a vite fait de dissimuler ou de détruire une borne, tel n'est pas le cas pour une haie. Sa destruction est un acte grave qui vaut une déclaration de « *guerre* ».



campagne. La caractéristique essentielle des ces arbustes est qu'ils ont un rôle social avéré et se reproduisent assez rapidement et donc permettent un marquage rapide de l'espace nouvellement approprié. C'est pourquoi, ils sont promus.

Les haies vives restent dominantes dans le paysage. Mais elles sont de plus en plus modifiées par l'homme ou bien dans les zones à faible risque, elles dépérissent faute d'entretien. En 1983, elles avaient une densité de 164,39 m/ha. Cette densité est passée à 147,02 puis à 124,21 m/ha, respectivement en 2000 et en 2011. Si la dégradation est bien réelle, elle est nettement moins rapide qu'on le croirait : à peine 23 m/ha entre 2000 et 2011. C'est dans les parcelles que l'on assiste « *au défrichement à blanc* » (Morin, 1993, 1996) qui ne laisse aucune chance aux arbres. Là encore, il faut distinguer le type de parcelle : l'arboriculture fruitière s'est maintenue dans les champs aux alentours des concessions (*Na'a*) alors que les champs lointains (*Tsuèt*) ont perdu plus de 75% des arbres qu'ils portaient, ceci dans le but de lever l'ombrage très néfaste pour le vivrier marchand. Cette situation est à l'origine des contrastes paysagers qui brouillent les hypothèses du passage d'un paysage bocager à un paysage d'openfield dans l'Ouest Cameroun.

### **3. L'ARBRE DANS LES AGROSYSTEMES : LES QUESTIONS D'APPROPRIATION, D'UTILISATION ET DE GESTION TOUJOURS D'ACTUALITE**

La question du droit sur la terre et des ressources qu'elle peut porter demeure au cœur du foncier en Afrique. On s'est rendu compte que dans un espace donné, plusieurs types de droits se superposent et parfois sur des ressources spécifiques (Kouassigan, 1966 ; Le Bris et al., 1982, 1991 ; Le Roy et al., 1996 ; Lavigne Delville, 1998). Tout d'abord, les droits d'accès, d'utilisation et de gestion ne sont pas détenus par une même personne dans le système coutumier. Le chef de la communauté distribue les droits d'accès aux hommes qui les redistribuent aux femmes. Le chef gère les conflits et peut retirer les droits à un sujet qui déshonore la communauté. Puisque ce sont les hommes qui plantent les arbres, la propriété leur revient d'office au détriment des femmes. Cependant, il est interdit à un homme de planter des arbres dans les champs en prêt. Aujourd'hui, c'est au sein des ménages que le système a encore de la vigueur en raison de l'occupation intégrale des espaces communs. Plusieurs enfants peuvent disposer d'arbres dans leur concession. L'arbitrage du chef de famille est alors nécessaire pour clarifier la destination finale de l'espace « *néo-approprié* » par un fils. C'est à ce moment qu'il faut comprendre les conflits de succession qui naissent de la volonté d'un fils ou d'une mère à travers son fils, de s'approprier une partie du domaine familial. Les ressources comme l'eau et les pâturages avant que la terre ne se raréfie appartenaient au domaine commun du groupe. Ces espaces sont réappropriés comme prolongement des territoires adjacents ou propriété des « *plus puissants* » en même temps qu'ils appartiennent au domaine public de 2<sup>e</sup> catégorie, donc à un Etat-gestionnaire introuvable.

D'après la répartition des tâches dans un agrosystème bamiléké, la femme comme dans beaucoup d'autres pays d'Afrique subsaharienne (Karen Scoonmaker, 1995), a la responsabilité de cultiver sans porter atteinte à la survie des arbres de l'homme. Elle doit donc les entretenir au risque de se

voir retirer la parcelle. S'il s'agit de l'arboriculture fruitière, elle n'a que le droit de ramasser les fruits au sol et non de les cueillir. Dans tous les cas, les droits des femmes sur la terre sont essentiellement précaires, elles ne sont que des usufruitières. Après le décès de leurs époux, leurs droits sont encore plus instables, car le nouveau successeur peut décider de les restreindre. Les évolutions récentes montrent que les femmes accèdent de manière significative à la propriété foncière coutumière ou légale, mais y a-t-il un changement dans la considération des arbres ? La réponse est encore mitigée car tout dépend des objectifs de production et de la plus ou moins grande proximité des champs avec les habitations, c'est-à-dire s'il s'agit des *Na'a* ou des *Tsuèt*.

#### **4. VERS UN RETOUR A L'ARBRE FACE AUX RISQUES SOCIAUX ET ECOLOGIQUES**

Quant on parcourt les milieux ruraux bamiléké ces dernières années, des images contrastées émergent. Les « *labours à blanc* » contrastent avec quelques champs bocagers neufs ou rajeunis. Ce paysage n'était pas envisageable il y a une dizaine d'années avec le redéploiement agricole post-crise du café. On a un temps posé avec raison l'hypothèse de la fin du bocage bamiléké au regard des ravages écologiques de la crise du café et ses corollaires (Morin, 1993 & 1996 ; Bart, 2002). Le maintien, voire le retour actuel -bien que timide- de l'arbre dans ou autour des champs, repose sur deux contraintes qui pèsent sur le paysan : premièrement, le risque de dépossession qui est de plus en plus réel face à la « *menace citadine* » ou celle de l'élite fortunée en quête de représentation territoriale. Malgré l'évolution du régime foncier camerounais vers la promotion de la propriété privée individuelle, les milieux ruraux restent largement régis par le système coutumier qui prescrit un bornage végétal des parcelles. Ces systèmes ont affiché une flexibilité et une souplesse tardivement reconnues dans la recherche sur le foncier en Afrique (Le Roy et al., 1996, Lavigne Delville, 1998), mais il reste que pour répondre aux enjeux de la mondialisation en même temps que ceux de la durabilité, il faudrait davantage de mutations foncières dans les exploitations paysannes. Deuxièmement, plus de deux décennies après la crise du café, le maraîchage et le vivrier marchand tout azimut sont à l'origine des conflits fonciers et des reprises de l'érosion et de graves crises d'eau sur les bassins versants (Yemmafouo, 2008 & 2010). En effet, la dégradation globale du couvert végétal a contribué à un assèchement rapide des cours d'eau en saison sèche et des inondations rarement connues dans les hautes terres en saison de pluie. Sous l'impulsion des bailleurs de fonds internationaux, l'action des ONG (CIPCRE, SAILD, etc.) appuyée par l'Etat, a permis une prise de conscience progressive de la nécessité du retour de l'arbre dans les champs.

Le fameux bocage bamiléké a montré son efficacité aussi bien dans la préservation des sols contre l'érosion que dans le marquage de l'espace (Fotsing, 1993 ; Roose, 1994). De même, son efficacité écologique tant recherchée par les agronomes dans l'étude des systèmes éco-agro-sylvo-pastoraux, a été mise en évidence en Afrique tropicale par de nombreux chercheurs dont Dupriez (1980), le GRET (1982), Ducret et Granget (1986), Fotsing (1993, 1995), Baldy et Stigter (1997). Les paysans mêmes, sans avoir réalisé ces diverses expériences, maîtrisaient les combinaisons des



cultures multi-étagées, non pas forcément pour leur rôle écologique, mais pour leur équilibre alimentaire.

Aujourd'hui, les haies vives se sont visiblement amaigries sur les vieux terroirs de production, mais avec une compensation mitigée marquée par l'intensification de l'arboriculture fruitière et un redéploiement dans les nouvelles zones de colonisation agraire (Morin, 1993 ; Fotsing, 1993, 1994). En France, la même tendance d'évolution des arbres dans les champs se dessine (Baudry et Jouin, 2003 ; Antoine et Marguerie, 2007). En effet, les recensements successifs de 1960 à 2000 ont montré certes, un recul des arbres, mais un recul plus marqué dans les arbres épars que dans les haies. Dans les années 1960 à 1980, le souci de mécanisation agricole entraîne des remembrements (néobocage) à l'origine d'un recul accéléré des haies. Mais comme le constate Piontereau (2001), depuis 1990, la reconnaissance des différents produits (bois de chauffage, fruits) et services (protection contre l'érosion, contribution à la qualité de l'eau, protection des cultures et du bétail, biodiversité et paysage) que procurent les haies et les arbres épars, a légitimé la mise en œuvre des politiques qui ont permis de soutenir financièrement la plantation (puis l'entretien) des haies. Or pour le cas de l'Ouest Cameroun, ce sont justement ces politiques qui manquent. L'essoufflement du vaste redéploiement agricole post-crise du café permet de redécouvrir l'importance des services écosystémiques de haies, mais jusqu'à présent, aucune politique n'est mise en œuvre pour encourager la restauration des haies détruites.

D'après nos enquêtes, la volonté paysanne est aujourd'hui réelle quant au retour intensif des arbres dans les champs face aux risques sociaux et écologiques qu'ils encourent. Cependant, ils reprochent les faibles performances économiques de cette réintégration des arbres, notamment, la productivité et l'instabilité du marché de l'arboriculture fruitière. Dans le département des Bamboutos par exemple, on reparle activement de la relance de la culture de l'avocatier dont le fruit est devenu rare sur le marché. Plusieurs planteurs se sont relancés dans la caféiculture avec l'embellie du marché depuis environ une dizaine d'années. Cette effervescence montre bien qu'il y a un mouvement paysan que la recherche doit encadrer en proposant des solutions plus performantes et durables.

## CONCLUSION

Les querelles foncières et les reprises de l'érosion sont aujourd'hui comme un signal d'alarme qui permet aux paysans de l'Ouest Cameroun de réinterroger leur choix de développement après la crise du café. Ils se sont davantage ouverts vers l'extérieur afin de se maintenir dans leur rôle de « *grenier du Cameroun* », mais en négligeant les conséquences liées à la sensibilité et à l'inextensibilité de leur territoire. Il se dégage timidement un constat d'échec de ce redéploiement tout azimut et un repli lent, mais progressif vers les systèmes écologiques qui ont fait du pays bamiléké un des meilleurs exemples de maîtrise de la sensibilité des milieux montagnards. C'est donc une opportunité pour promouvoir le retour de l'arbre dans les champs après l'expérience des cultures spéculatives post-crise. On pouvait craindre qu'il ne s'agisse que d'une affaire d'ONG soucieuse de capter les fonds internationaux pour la protection de l'environnement, mais on réalise

que les paysans eux-mêmes ont fait le diagnostic et ne demandent plus qu'à être soutenus dans leur volonté de contrôler leurs pratiques, tout en maintenant ou en améliorant leur production. Ne reste-t-il pas à l'Etat de négocier au niveau des instances internationales <sup>1</sup>chargées de la protection de l'environnement, un complément de compensation légitime par rapport à l'apport de ces paysans dans la lutte contre les changements globaux ?

## BIBLIOGRAPHIE

ANTOINE, (A.), MARGUERIE (D.) 2007- *Bocages et sociétés*. Actes de colloque, Université de Rennes 2 (29 sept. au 1<sup>er</sup> oct. 2004, Presses universitaires de Rennes, 509 p.

BALDY (C.), STIGTER (C. J.), 1997- *Agrometeorology of multiple cropping in warm climate*. INRA, Paris, 236 p.

BART (F.) 2002- « Montagnes d'Afrique tropicale : espaces sous tension ? ». *Historiens et géographes*, n° 379, pp. 153-161.

BAUDRY, (J.), JOUIN, (A.) (dirs.) 2003- *De la haie aux bocages : organisation, dynamique et gestion*. INRA-Editions Quae, 474 p.

DONGMO (J. L.), 1981- *Le dynamisme Bamiléké*. Vol. 1, CEPER, Yaoundé, 424 p.

DUCRET (G.) et GRANGERET (J.), 1986- *Quelques aspects des systèmes de culture en pays bamiléké*. Dschang, Cameroun, CUD, 33 p.

DUPRIEZ (H.), 1980- « Cultures associées ou monocultures ? Validité du savoir paysan. Cahier d'Etude du milieu et d'Aménagement du territoire ». *Environnement africain et Développement du Tiers-monde*, Dakar, 24 p.

FOTSING (J.-M.), 1990- « Transformation des pratiques pastorales en milieu d'altitude densément peuplé : les versants méridionaux des Monts Bamboutos en pays bamiléké (Ouest-Cameroun) ». In *Les Cahiers Recherches Développement*, n° 20, pp. 32-46.

FOTSING (J.-M.), 1993- « Érosion des terres cultivées et propositions de gestion conservatoire des sols en pays bamiléké (Ouest Cameroun) ». In *Cahiers Orstom, série Pédologie.*, vol. XXVIII, n° 2, pp. 351-366.

FOTSING (J.-M.), 1994- « Évolution du bocage bamiléké : exemple d'adaptation traditionnelle à une forte démographie ». In *Bulletin. Pédologique*, FAO, n° 70, pp. 293-307.

FOTSING (J.-M.), 1995- *Gestion de la fertilité en pays bamiléké : techniques traditionnelles et évolutions récentes. Fertilité du milieu et stratégies paysannes sous les tropiques humides*. Actes du séminaire, 13-17 nov. 1995, pp. 389-398.

KAREN SCOONMAKER (F.), 1995- *Droits fonciers et propriété de l'arbre et de la terre, outils de diagnostic rapide*. FAO, 90 p.

---

1

KOUASSIGAN ADJETE (G.), 1966- *L'homme et la terre : droits fonciers coutumiers et droits de propriété en Afrique occidentale*. Berger-levrault, 284 p.

GRET (Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques), 1982- *Cultures associées en milieu tropical. Eléments d'observation et d'analyse*. Dossier Technologies et Développement, Coopération Française, 75 p.

LAVIGNE DELVILLE (Ph.) (dir.) 1998- *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* Karthala, Paris, 737 p.

LE BRIS (E.), LE ROY (E.), LEIMDORFER (F.) (dirs.), 1982- *Enjeux fonciers en Afrique noire*. Karthala, Paris, 425 p.

LE BRIS (E.) LE ROY (E.), MATHIEU (P.), (dirs.), 1991- *L'appropriation de la terre en Afrique noire*. Karthala, Paris, 359 p.

LE ROY E. (A.) KARSENTY A., BERTRAND (A.), (dirs.), 1996- *La sécurisation foncière en Afrique : pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Karthala, paris 388 p.

MORIN (S.), 1993- « Colonisation agraire, dégradation des milieux et refus d'innovation dans les hautes terres de l'Ouest Cameroun ». In *Espaces Tropicaux* n° 8, Talence CEGET-CNRS, pp. 107-127.

MORIN (S.) 1996- *Le haut et le bas : signatures sociales, paysages et évolution des milieux dans les montagnes d'Afrique centrale (Cameroun et Tchad)*. Collection pays enclavés n° 8, CRET, 154 p.

POINTEREAU (P.), 2001- « Evolution du linéaire de haies en France durant ces 40 dernières années : l'apport et les limites des données statistiques » in *Colloque « Hedgerows of the world, their ecological functions in different landscapes »*, Birmingham, septembre 2001, 8 p.

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, 1974- *Régime foncier et domanial*, CEPER, Yaoundé, 94 p.

ROOSE (E.), 1994- *Introduction à la gestion conservatoire de l'eau, de la biomasse et de la fertilité des sols (GCES)*. Bulletin Pédologique, FAO, n° 70, 420 p.

TCHAWA (P.), TSAYEM DEMAZE (M.) 2002- « Gestion de l'espace et effets écologiques de l'eucalypticulture en pays Bamiléké (Ouest Cameroun) : stratégie paysanne et prise en compte d'un risque perçu ». In *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 218, p. 175-196.

YEMMAFOUO (A.), 2010- « Dérèglements amont-aval : comment les activités des montagnards assèchent la ville de Mbouda (Ouest-Cameroun) ? ». In *Eau et développement en Afrique tropicale. Quelques expériences au Cameroun et au Burkina-Faso*, GEODOC, n° 5, Université de Toulouse II, Le Mirail, pp. 119-133.

YEMMAFOUO (A.) 2008- « Morcellement foncier, mutations des modes d'accès à la terre et crises des rapports sociaux en pays bamiléké : quelles leçons ? » In *Revue Nkà*, n° 7, FLSH, Dschang University Press, pp. 137-157.

YEMMAFOUO (A.), 2000- *Étude cartographique du morcellement foncier sur le bassin versant de la Métsé moyenne, pentes sud-est du mont Bambouto*

*(ouest-Cameroun)*. Mémoire de maîtrise géographie, Université de Dschang, Cameroun, 135 p.